

## AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR

Protocole sanitaire septembre 2021

Il est ajouté au règlement intérieur les éléments suivants suite à la crise sanitaire de la COVID19

Ceci est mis en place pour la sécurité de tous et pour éviter un cluster localisé à l'association. De plus, nos locaux étant dans l'enceinte d'un hôpital, nous n'avons pas le droit moral d'être un vecteur potentiel.

1. Conformément aux dispositions prévues par la loi, les adhérents doivent présenter un passe sanitaire valide afin d'accéder à nos équipements. **En l'absence de passe sanitaire, l'accès à la salle de sport sera refusé.**
2. **Le port du masque de soin reste obligatoire dans les locaux** ainsi qu'à chaque déplacement durant le cours. Il est impératif de **ne pas stagner dans les vestiaires** sans masque (**maximum 3 personnes**). Les effets personnels seront placés dans des sacs et suspendus aux porte-manteaux ou déposés dans les casiers mis à disposition dans les salles **imposant un nettoyage après utilisation.**
3. Il convient à toutes personnes professeurs et élèves de **se frictionner les mains dès leur arrivée au gel hydro-alcoolique** mis à disposition dans nos locaux.
4. L'ouverture des salles impose une limitation et une programmation des entrées afin de respecter les **conditions de distanciation**. Ne peuvent participer aux cours que les adhérents inscrits préalablement via notre site internet [www.apsap-henrimondor.fr](http://www.apsap-henrimondor.fr) nous permettant de mettre en place **une traçabilité** de la venue **des participants** pour faciliter, le cas échéant, la recherche des cas contacts.  
En cas d'impossibilité, il est impératif d'annuler votre créneau en adressant un mail à [apsap.annulation.hmn@aphp.fr](mailto:apsap.annulation.hmn@aphp.fr) Vous devez impérativement respecter les créneaux choisis et ne pas venir à d'autres cours.
5. Cette réouverture exige des adhérents une grande vigilance et des mesures de précautions adaptées aux activités, comme par exemple un **nettoyage systématique des équipements avant et après utilisation.**
6. **Des marquages au sol** sont appliqués avec une distance de 1m pour les activités avec masque et de 2 m pour les activités sans masque.  
**Les adhérents doivent respecter les marquages.**
7. Nous vous demandons de privilégier, dans la mesure du possible, les effets personnels (tapis, accessoires, bouteille d'eau ...).
8. Toute personne ayant un léger doute sur un début de signes lié aux symptômes Covid, rhume, etc.... devra s'abstenir de venir aux cours, le temps de vérifier une contamination ou non Covid.
9. **Le non-respect de ces mesures entraînera l'exclusion de l'adhérent sans remboursement.**

Les Professeurs auront une liste avec nom et prénom des personnes inscrites et resteront vigilants pour l'application des mesures barrières.

Créteil, le \_\_\_\_\_

Nom – Prénom

Signature de l'adhérent(e)